

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing:	Trois mois.	13.50
	Six mois.	26.00
	Un an.	50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
trois mois... 15 fr.

La France et l'étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tout abonnement continue,
jusqu'à réception d'avis contraire.

BOUTIQUE DE PARIS

28 OCTOBRE

(Service gouvernemental)

3 0/0.	65 80
4 1/2.	95 00
Emprunts (5 0/0).	104 95
29 OCTOBRE	
3 0/0.	65 85
4 1/2.	95 25
Emprunts (5 0/0).	105 05
(Service particulier du Journal de Roubaix).	
Actions Banque de France	3850 00
> Société générale	567 00
> Crédit foncier de France	902 00
> Chemins autrichiens	621 00
> Lyon	975 00
> Est	587 00
> Ouest	602 00
> Nord	1181 00
> Midi	700 00
> Suez	721 00
6 0/0 Péruvien	55 1/8
Actions Banque ottomane (ancienne)	477 00
> Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres cour	25 19 1/2
Crédit Mobilier	186 00
Taxe	27 25

DEPESCHES COMMERCIALES

(Service particulier du Journal de Roubaix).

New-York, 29 octobre.

Change sur Londres, 4.78 ; change sur Paris, 523 3/4

Valeur de l'or, 116 1/4

Café good fair, (la livre) 20

Cafés good Cargoes, (la livre) 20 1/2

Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C^o représentés à Roubaix par M. Bulteau-Dessenne :

Havre, 29 octobre.

Cotons : Ventes 600 b. Petite demande Marché calme, ferme.

Liverpool, 29 octobre

Cotons : Ventes 12,000 b. Marché soutenu.

New-York, 29 octobre.

Cotons : 14 3/8.

Recettes des 6 jours 142,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 29 octobre

Cotons : Ventes 12,000 b. Marché soutenu. Orléans 7 1/4; Upland 7; Permian 7 3/4.

Havre, 29 octobre.

Cotons : Ventes 750 b., lourds.

New-York, 29 octobre.

Recettes 142,000.

ROUBAIX 29 OCTOBRE 1875.

Bulletin du jour

M. Gambetta avait été invité par les radicaux de Lyon à assister « à un banquet fraternel ». On lui disait dans la lettre d'invitation : venez à notre fête républicaine, « vous y apprendrez à connaître les Lyonnais qui se plaignent d'être un peuple délaissé par vous. » Malgré l'invitation et malgré la plainte des démocrates lyonnais, M. Gambetta n'a pas cru devoir se rendre à Lyon. Il a écrit une lettre que nous ayons

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces : la ligne... 20.
Réclames : ... 30.
Faits divers : ... 10.

On peut traiter à l'ordre pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quenne, librairie, Grande-Rue; à L'Avocat M. Alava, Lille; à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

plus loin, lettre dans laquelle l'ancien dictateur feint la plus grande modération et qui a, en définitive, pour but de persuader aux modérés de la Chambre qu'ils doivent voter le scrutin de liste, attendu qu'ils seront adoptés comme candidats par les républicains de la veille, comme si M. Gambetta pouvait dire ce que fera son parti aux élections générales.

Cette lettre est un suprême effort contre le scrutin d'arrondissement et contre M. Buffet. Nous accepterons aux élections tous les constitutionnels du 25 février, dit M. Gambetta, et comme pour se donner un démenti à lui-même, M. Gambetta commence par repousser M. Buffet, l'un des auteurs de la constitution. Malgré sa feinte modération, la lettre du tribun ne trompera personne. On sait ce que vaut sa politique. Du reste, de deux choses l'une, ou M. Gambetta est sincère et alors il sera abandonné par ses amis, ou il ne l'est pas et alors il s'empressera de suivre le courant radical. Dans un cas comme dans l'autre, les modérés doivent donc chercher des garanties, et ces garanties ils les trouveront dans le scrutin d'arrondissement que préconisait autrefois M. Thiers et que n'ont pas cessé de défendre l'honorable M. Dufaure et ses coreligionnaires politiques.

Malgré l'absence de M. Gambetta, la réunion des Lyonnais a eu lieu, et l'Evenement nous apprend que deux cents convives assistaient au banquet. M. Ordinaire avait suivi l'exemple de M. Gambetta, mais MM. Millaud et Guyot étaient là. Ils ont fait des discours dont nous ne connaissons pas le sens. M. Mengin a insisté sur la nécessité du mandat impératif. L'Evenement dit que « M. Andrieux a donné lecture d'une longue lettre-manifeste de M. Gambetta dans laquelle le député des Bouches-du-Rhône, glissant sur le passé, envisage l'avenir avec une pleine confiance. » Nous ne parlerons pas de votre arrivée à la population qui vous désire, sur l'impossibilité où nous serions de trouver un local qui la contienne. C'est donc dans la famille que nous vous attendons pour boire ensemble à la santé de la république. Espérons que vous acceptez rez notre cordiale invitation, nous vous envoyons nos saluts fraternels. »

M. Gambetta a répondu à cette invitation par la lettre suivante, que publie la République française :

Paris, 25 octobre.

Mes chers concitoyens,

L'ouverture immminente de la dernière session de l'Assemblée nationale me prive du plaisir de répondre comme je l'eusse désiré à votre cordiale invitation. J'aurais tenu à rendre dans Lyon même, au milieu de tous les élus républicains du département du Rhône, un public hommage à cette démocratie lyonnaise qu'on a abrégée depuis cinq ans de calamines, de provocations, de persécutions, et dont la fermeté, le sang-froid, la discipline ont résisté à toutes les épreuves et fini par triompher de qu'il a craincé de s'y trouver compromis par les engagements qu'on pourrait lui faire prendre ? Et si M. Gambetta n'ose pas paraître, en ce moment, dans des réunions républicaines, quelle figure y ferait-il aux élections générales, lorsqu'il lui faudrait tâcher de nous envoyer quelques réflexions sur notre situation intérieure.

La Constitution du 25 février a fait enfin sortir la république de l'état précaire, à peine tolérée, toujours menacée, où la tenaient les partis réactionnaires conjurés à sa perte depuis le 8 février 1871. Elle est devenue la loi fondamentale des Français. Elle a été arrachée à l'impuissance et à la haine des partis monarchistes vaincus, dans une heure de bon sens et de patriotisme, qui servira à balancer dans l'histoire bien des fautes et bien des défaillances.

S'il a gardé ses positions à Anvers, où ils sont parvenus à obtenir 400 voix de majorité sur 9000 votants, et à Louvain où 200 voix environ l'ont maintenu à l'hôtel-de-ville, il a été battu à Bruges, à Audenarde, à Tongres, à Hasselt, à Morin, à Aarschot, à Malines, à Alost, à Lierre, à Termonde, à Grammont, à Courtrai, à Nivelles, à Spa, ainsi que dans un nombre considérable de petites villes et de communes rurales du pays.

A Namur, les libéraux sortants ont été réélus au premier tour de scrutin. Il y a ensuite entre trois candidats catholiques et trois candidats libéraux un ballottage dont le résultat nous est inconnu.

Somme toute, le parti catholique a conquis des positions importantes, et il a très-honorablement maintenu presque toutes ses positions acquises. Les

libéraux, au contraire, ont perdu un grand nombre de sièges.

Une dépêche nous apprend que des troubles d'une certaine gravité auraient éclaté hier à Louvain.

Discours de M. Gambetta.

M. Gambetta a reçu de Lyon l'invitation suivante :

« Lyon, le 22 octobre 1875.

Cher concitoyen,

La démocratie du Rhône, désireuse de témoigner sa sympathie à ses représentants, MM. Le Royer, Ordinaire, Millaud et Guyot, a voulu leur offrir, avant leur départ pour Versailles, un banquet fraternel unissant une dernière fois mandataires et mandants.

Nous avons l'honneur, cher citoyen Gambetta, de vous inviter à cette fête républicaine. Vous y apprendrez à connaître les lyonnais, qui se plaignent d'être un peu trop délaissés par vous.

Nous ne parlerons pas de votre arrivée à la population qui vous désire, sur l'impossibilité où nous serions de trouver un local qui la contienne. C'est donc dans la famille que nous vous attendons pour boire ensemble à la santé de la république. Espérons que vous acceptez rez notre cordiale invitation, nous vous envoyons nos saluts fraternels. »

M. Gambetta a répondu à cette invitation par la lettre suivante, que publie la République française :

Paris, 25 octobre.

Mes chers concitoyens,

L'ouverture immminente de la dernière session de l'Assemblée nationale me prive du plaisir de répondre comme je l'eusse désiré à votre cordiale invitation. J'aurais tenu à rendre dans Lyon même, au milieu de tous les élus républicains du département du Rhône, un public hommage à cette démocratie lyonnaise qu'on a abrégée depuis cinq ans de calamines, de provocations, de persécutions, et dont la fermeté, le sang-froid, la discipline ont résisté à toutes les épreuves et fini par triompher de qu'il a craincé de s'y trouver compromis par les engagements qu'on pourrait lui faire prendre ? Et si M. Gambetta n'ose pas paraître, en ce moment, dans des réunions républicaines, quelle figure y ferait-il aux élections générales, lorsqu'il lui faudrait tâcher de nous envoyer quelques réflexions sur notre situation intérieure.

La Constitution du 25 février a fait enfin sortir la république de l'état précaire, à peine tolérée, toujours menacée, où la tenaient les partis réactionnaires conjurés à sa perte depuis le 8 février 1871. Elle est devenue la loi fondamentale des Français. Elle a été arrachée à l'impuissance et à la haine des partis monarchistes vaincus, dans une heure de bon sens et de patriotisme, qui servira à balancer dans l'histoire bien des fautes et bien des défaillances.

Ce jour-là, le 25 février, sous la double pression des périls intérieurs et des nécessités extérieures, les patriotes de l'Assemblée nationale ont fait taire les préférences exclusives. Ils ont su mettre le salut de la France au-dessus de leurs passions, de leurs préjugés, de leurs théories personnelles. Ils ont fondé le seul gouvernement qui, en rassurant les intérêts, réservait à la démocratie le soin de sauvegarder elle-même ses destinées ultérieures. La nation tout entière l'a accueillie avec un vif sentiment de gratitude et de soulagement. La sécurité est rentrée dans les esprits, la confiance dans le travail national. Les excédants d'impôts se chiffrent par plus

de 100 millions de francs. Les royalistes de toutes nuances en sont réduits à exhumer les derniers cris d'une rage impétueuse. Les bonapartistes s'apprêtent à tenter un dernier effort, que le sentiment de l'honneur national suffira à déjouer, en l'absence d'une administration assez ferme pour appliquer la loi à des factieux. Et cependant cette Constitution n'est encore qu'une loi qui attend son exécution. Les adversaires de la démocratie soupçonnent si, bien l'accueil enthousiaste qu'elle allait recevoir du pays, qu'ils ont tout à perdre au scrutin d'arrondissement, et je ne crains pas d'être démenti par l'événement.

Je le dis en toute sincérité, ce sont les républicains de raison qui ont le plus d'intérêt au succès définitif du scrutin.

Mes renseignements, en effet, me permettent d'affirmer que c'est eux seuls qui ont tout à perdre au scrutin d'arrondissement, et je ne crains pas d'être démenti par l'événement.

Quoi qu'il advienne d'ailleurs, n'ayez aucune inquiétude sur le résultat final.

Les élections, aussi bien pour le Sénat que pour la Chambre des députés, seront un triomphe pour la démocratie républicaine.

Depuis quatre ans, je n'ai jamais négligé une occasion d'étudier et de suivre l'affermissement de la légalité républicaine et les fauteurs de désordre, de réfaction et de restauration, n'hésiterai pas d'un bout à l'autre du territoire, aussi bien au nom des intérêts conservateurs que des aspirations progressistes, à envoyer sur les bancs des deux Chambres une forte majorité de gouvernement républicain, décidé à faire porter tous ses fruits à la politique suivie en ces dernières années.

C'est à créer cette majorité que doivent être consacrés désormais tous nos efforts; c'est pour atteindre un résultat aussi décisif pour la fortune de la France, qu'il importe que le suffrage universel soit consulté aux élections législatives par la voie du scrutin de liste. En dehors des considérations générales qu'on peut faire valoir, et qu'on fera valoir, en faveur du scrutin de liste contre tout autre mode de votation et qui toutes peuvent se résumer d'un mot : — une lutte d'opinions substituée à une lutte de personnes, — il est une raison plus haute encore et plus pressante pour les défenseurs de la Constitution de s'attaquer énergiquement au scrutin de liste.

Le scrutin de liste seul permet, dans chaque département, suivant son tempérament propre, la conciliation et l'alliance électorale entre toutes les fractions du parti loyalement constitutionnel.

Cette alliance si précieuse et si salutaire, conclue à la Chambre sous les auspices d'hommes comme MM. Thiers, Casimir Périer, Léonie de Lavergne, etc., doit, en effet, être continuée devant le suffrage universel. Il ne faut jamais oublier les services rendus et ceux qu'on est endroit d'attendre. L'exemple de ces citoyens s'engageant résolument dans les voies de la démocratie libérale et républicaine a puissamment influé sur l'opinion publique, et il est nécessaire de montrer à tous que ce n'est pas là un accord passager que peut rompre la première difficulté, mais au contraire une coopération réfléchie et durable, en même temps qu'un encouagement à l'union, à la concorde des bons citoyens pour le relèvement de la patrie.

Le scrutin d'arrondissement, en suscitant les compétitions personnelles, en rompt toute unité d'action d'un arrondissement à un autre, en surexcitant les haines et les rancunes, exclut toute modération dans les choix et transforme cette grande consultation du suffrage universel en une multitude de petites guerres de clochers, sans grandeur et sans signification politique. Il importe au succès et à la durée d'une politique

de l'apaisement et de la modération que le scrutin de liste, qui est à l'heure actuelle l'état légal, reste acquis au pays. On a peine à comprendre que les auteurs ou les partisans de la Constitution du 25 février puissent hésiter sur une pareille question.

Je le dis en toute sincérité, ce sont les républicains de raison qui ont le plus d'intérêt au succès définitif du scrutin.

Mes renseignements, en effet, me permettent d'affirmer que c'est eux seuls qui ont tout à perdre au scrutin d'arrondissement, et je ne crains pas d'être démenti par l'événement.

Quoi qu